

Les seigneurs de Clisson (XIII^e-XIV^e siècle)

L'histoire des seigneurs de Clisson des XIII^e et XIV^e siècles, ou plus précisément leur histoire de la mort de Guillaume I^{er} de Clisson vers 1220 jusqu'à l'exécution d'Olivier de Clisson en 1343, n'est guère connue avec exactitude, à la différence de la carrière et de la puissance d'Olivier de Clisson, un des plus grands capitaines de l'histoire de France puisqu'il fut connétable de France, c'est-à-dire chef des armées royales. Nous ne traiterons donc pas de ce haut personnage car sa biographie la plus brillante a été déjà réalisée par l'éminent historien américain John Bell Henneman¹. Toutefois, l'origine de la puissance du connétable de Clisson qui fut considéré en son temps comme le plus riche seigneur du royaume de France nous intéresse davantage puisqu'Olivier de Clisson fut l'héritier d'un patrimoine accumulé par ses ancêtres pendant tout le XIII^e siècle et jusqu'au début du XIV^e siècle.

Pour étudier l'histoire des seigneurs de Clisson, il est nécessaire de se reporter bien sûr aux travaux récents de Fernand Bougraud². Toutefois, de nouvelles informations sont apparues grâce aux consultations des actes que nous avons entreprises à Nantes aux Archives départementales de Loire-Atlantique, à la Bibliothèque municipale (principalement le fonds de Blain), à Paris aux Archives nationales qui conservent le précieux trésor des chartes des rois de France, et enfin à la Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits anciens, qui détient la fabuleuse collection des pièces originales aujourd'hui classées.

Ces recherches à la source ont permis de mettre en lumière trois éléments essentiels de l'histoire des seigneurs de Clisson : tout d'abord le rôle déterminant des dames de Clisson dans l'ascension des seigneurs de Clisson ;

¹ BENNEMAN, John Bell, *Olivier de Clisson and political society under Charles V and Charles VI*, Philadelphie, 1996. Voir aussi comme autre biographie récente plus disponible, mais nettement moins complète, celle de Yvonnig GICQUEL, *Olivier de Clisson, connétable de France ou chef du parti breton ?*, Paris, 1981.

² BOUGRAUD, Fernand, «Quelques notes sur les seigneurs de Clisson (1180-1320)», dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 135, 2000, p. 112-115.

ensuite, l'importance politique et militaire des seigneurs de Clisson dans un espace géographique beaucoup plus vaste que la simple seigneurie de Clisson, cet espace allant de la Basse-Normandie au Poitou ; enfin et surtout, les difficultés très sérieuses qu'ont rencontrées les seigneurs de Clisson lors de leur ascension face aux ducs de Bretagne mais aussi aux rois de France.

Pour raconter l'histoire de ce prestigieux lignage sur un peu plus d'un siècle, nous allons suivre la chronologie en évoquant donc en premier lieu l'importance considérable que fut pour les Clisson l'héritage de Constance de Pontchâteau. Un second point traitera de l'ascension des seigneurs de Clisson du milieu du XIII^e siècle au milieu du XIV^e siècle, essor facilité par de beaux mariages leur permettant de se placer parmi les plus importants seigneurs du nord-ouest du royaume de France. Pour finir, nous évoquerons les désastres que furent pour les seigneurs de Clisson les débuts de la guerre de Cent Ans et plus particulièrement la guerre de Succession de Bretagne.

Le riche héritage de Constance de Pontchâteau³

Vers 1210, Guillaume I^{er} dit le Jeune, seigneur de Clisson, semble n'avoir été qu'un modeste seigneur de la région des marches entre la Bretagne et le Poitou, espace dominé par les lignages plus fameux des Macheoul, des Retz, des Thouars et des Belleville. Néanmoins, à cette date, il était l'époux d'une des plus riches héritières de Bretagne, Constance du Pont, fille unique d'Eudes, seigneur de Pontchâteau, de Blain et d'Héric. Eudes du Pont était en effet un des plus importants seigneurs du sud de la Bretagne puisqu'il avait obtenu, en 1206, du roi de France, Philippe Auguste, pour prix de sa collaboration à la gestion du sud de la Bretagne, des droits sur la très lucrative terre de Guérande⁴. Malgré tout, Guillaume de Clisson ne paraît pas avoir pu profiter de l'héritage de son épouse puisqu'il disparaît des actes au moment où son beau-père, vers 1218-1220, décide de partir pour la croisade⁵. Peut-être partirent-ils et périrent-ils

³ Voir l'arbre généalogique n° 1.

⁴ Avec un autre puissant seigneur, André de Vitré (*Catalogue des actes de Philippe Auguste*, par Léopold DELISLE, Paris, 1856, p. 229-230, n° 1000. L. Delisle mentionne que l'original lui fut communiqué par Arthur de La Borderie en juin 1856).

⁵ En 1218, à Pontchâteau, Eudes de Pontchâteau, au moment de partir pour la croisade, fit don à l'abbaye de Blanche-Couronne d'une rente de 20 sous de rente sur les censives de Pontchâteau payable par son viguier. Il confirma aussi toutes les donations faites antérieurement par lui (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 1, n° 7, abbaye de Blanche-Couronne, parchemin, 7,5 cm x 21,4 cm, reste de lac de soie jaune ; Dom MORICE, Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746 (Dom MORICE, *pr.*), t. I, col. 838). La même année, Guillaume de Clisson fit lui aussi un don important à l'abbaye de Buzay, peut-être pour payer son voyage. Il donna en effet tous ses droits de juridictions et de seigneurie sur l'hébergement Constantin (Arch. départ. Loire-Atlantique, H 32, abbaye de Buzay. 21.4 cm x 10 cm).

ensemble en Orient ? En tous les cas, Constance de Pontchâteau, mère d'un jeune Olivier I^{er} de Clisson, était veuve en 1225 lorsqu'elle fit un don à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois⁶. Quatre ans plus tard, elle devait être remariée à Hervé de Blain puisque ce dernier agit en son nom dans la terre de Pontchâteau⁷. D'Hervé de Blain, elle eut aussi deux autres fils, Eudes et Guillaume. Il est possible que ce fut Hervé de Blain qui géra alors les biens d'Olivier de Clisson pendant sa minorité. Là encore, il faut se contenter d'hypothèses faute de documents. En 1236, Constance de Pontchâteau réapparaît dans les actes. Elle agit comme d'autres grandes dames de l'aristocratie bretonne (par exemple, Gervaise de Vitré, dame de Dinan) en gérant seule son patrimoine, sans doute parce que son second époux, Hervé de Blain, était décédé. Elle confirma en effet que G. Le Bastard avait donné aux moines de Blanche-Couronne tout ce qu'il avait acheté au village du Luc, paroisse de Guéméné⁸. Surtout, elle donna à l'abbaye de Blanche-Couronne, contre la célébration de deux messes quotidiennes, la tierce partie de son fief de La Chapelle-Launay, ainsi que six livres de rente assignées sur les prés d'Eudes, son fils, dans la paroisse de Moustoir. Ce don devait servir au salut de son âme, de l'âme de son père, des âmes de tous ses amis, mais aussi de l'âme de noble homme Hervé de Blain, son seigneur, père d'Eudes⁹. Constance meurt peu après, sans doute au milieu du XIII^e siècle, laissant à ses enfants ses biens dont la plus grande part devait revenir à son fils aîné, Olivier I^{er} de Clisson, qui devient ainsi un des plus grands seigneurs du sud de la Bretagne¹⁰.

Pendant toute cette première partie du XIII^e siècle, les seigneurs de Clisson semblent avoir été des vassaux respectueux de l'autorité des ducs de Bretagne de la maison de Dreux, dont l'emprise commençait à se faire sentir nettement dans les marches poitevines. En effet, Pierre I^{er} de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne par la grâce de son épouse, la duchesse Alix (de la maison de Thouars), avait entrepris de se constituer un ensemble

⁶ B.N.F., fonds français 22319, abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, p. 218, en latin, copie.

⁷ Lettres de 1229 d'Hervé de Blain relatant que Guisan Le Bastard avait acheté de Guillaume, prêtre, fils de Jarnagon *Villateris*, toute la terre qu'Eudes de Pontchâteau avait donnée à Janorgon dans le village de Luc (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 1, n° 12, abbaye de Blanche-Couronne, parchemin).

⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, H 1, n° 12, abbaye de Blanche-Couronne, parchemin, 19 cm x 10,8 cm, manque les deux sceaux ; B.N.F., fonds français 22319, abbaye de Blanche-Couronne, p. 230, copie

⁹ Acte approuvé par son fils, Eudes, par ses amis, le chevalier Guillaume de Derval, Guillaume Le Borgne, Jean de Maure. Cet acte fut ratifié en 1283 par Olivier de Clisson (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 1, n° 14 bis, abbaye de Blanche-Couronne, parchemin, 33,6 cm x 30 cm, transcription du XVII^e siècle ; B.N.F., fonds français 22319, abbaye de Blanche-Couronne, p. 230-231, copie ; Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 902).

¹⁰ Le dernier acte connu de Constance de Pontchâteau date de septembre 1241 (B.N.F., fonds français 22319, abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, p. 218, en latin, copie).

foncier particulièrement important autour des châteaux de Machecoul en Bretagne et de La Garnache en Poitou. Cet important fief devait lui permettre de demeurer un grand seigneur du royaume de France lorsque son fils aîné, Jean, devenu majeur, allait accéder au trône de Bretagne¹¹. À la mort de Pierre de Dreux, les importantes acquisitions de ce dernier, réalisées avec l'autorisation du duc de Bretagne, son fils, et du roi de France, son cousin, aux dépens de riches héritières de la maison de Thouars, trop attachées au parti anglais, passèrent sans problème au second fils de Pierre de Dreux, Olivier de Braine, dit de Machecoul, issu sans doute d'un second mariage¹². Cet Olivier de Machecoul fut ainsi, avec l'appui de son demi-frère, Jean I^{er} de Bretagne, l'homme fort des marches poitevines et du pays de Retz, faisant même l'acquisition par son mariage du château de La Bénaste, bien ayant appartenu aux Clisson¹³.

Malgré cette perte, les Clisson paraissent avoir été fidèles pendant longtemps aux ducs de Bretagne de la maison de Dreux. En 1214, ils remplirent leurs devoirs vassaliques en étant aux côtés de Pierre Mauclerc dans l'ost breton levé pour soutenir l'effort de guerre du roi de France contre le roi d'Angleterre, Jean sans Terre¹⁴. De même, ils ne sont pas attestés comme ayant montré de l'animosité envers leurs ducs lors de la grave crise des années 1230-1235 ayant opposé les ducs de Bretagne et le roi de France, alors soutenu par les grands seigneurs bretons du nord du duché. Toutefois, un événement majeur perturba les bonnes relations existant entre les seigneurs de Clisson et le duc de Bretagne : la mort de Constance de Pontchâteau.

Ce décès, qui dut intervenir avant 1251-1252, provoqua, comme souvent en matière d'héritage, une grave querelle entre les fils de Constance, querelle dans laquelle s'immisça, peut-être avec délectation, le duc de Bretagne, Jean I^{er}. En effet, un acte du 14 octobre 1251, conservé aux Archives

¹¹ PAINTER, Sydney, *The scourge of clergy. Peter of Dreux, duke of Brittany*, Baltimore, 1937.

¹² BLANCHARD, René, «Cartulaire des sires de Rais», *M.S.H.A.B.*, t. XXVIII, 1898, p. CXXI-CXXXIV.

¹³ BLANCHARD, René, «Cartulaire des sires de Rais», *op. cit.*, p. CXXX-CXXXVI. Ainsi Olivier de Braine, dit alors de Machecoul, fut cité en août 1253 comme châtelain de Machecoul et de Saint-Philibert-de-Grandlieu (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 74, p. 14 v°, abbaye de Gêneston, copies des premiers titres de l'abbaye extraites de la B.N.F., fonds des Blancs-Manteaux). Sa puissance s'accrut lorsqu'il épousa Marquise de Souché, fille d'Olivier, seigneur de Souché et de Pétronille de Clisson, dame de La Bénaste (disparue en 1218). Voir l'arbre généalogique réalisée par Jean-Pierre Brunterc'h pour son article publié dans ce présent recueil.

¹⁴ M. de La Roque cite Guillaume de Clisson, dit le Vieux, seigneur de La Bénaste, et Guillaume de Clisson, dit le Jeune, seigneur de Clisson, comme étant présents à l'ost de Pierre Mauclerc (*Traité de ban et arrière-ban de son origine et ses convocations anciens et nouvelles avec plusieurs anciens rôles* par M. DE LA ROQUE, Paris, 1676, p. 9).

départementales de Loire-Atlantique, nous apprend que les frères utérins d'Olivier I^{er} de Clisson, Eudes du Pont et Guillaume de Fresnay, tous deux chevaliers, conclurent une promesse d'assistance mutuelle avec le duc Jean I^{er}, alors en guerre contre Olivier de Clisson, à condition de pouvoir conserver leurs terres dans le fief de Pontchâteau qui appartenait alors à Olivier de Clisson en tant que fils aîné de Constance. En cas de confiscation de leurs terres par Olivier de Clisson, Eudes et Guillaume devaient recevoir du duc de Bretagne des terres d'égale valeur sises dans la terre de Blain ou dans le ressort de Guérande¹⁵.

Que peut-on conclure de cet acte ? Le duc avait obtenu l'appui des vassaux directs les plus importants d'Olivier de Clisson. Par ailleurs Olivier de Clisson était alors en guerre avec son très puissant duc qui était, ne l'oublions pas, un prince de la maison royale de France, mais aussi un des premiers feudataires du roi de France. Le conflit semble donc totalement disproportionné sauf si l'on n'oublie pas d'évoquer les graves problèmes que le duc Jean I^{er} rencontrait à l'époque avec ses principaux vassaux du sud de la Bretagne, Hervé de Léon et Olivier de Lanvaux, héritiers du lignage d'Hennebont¹⁶. Les causes de ces problèmes proviennent de la politique de Pierre I^{er} et de Jean I^{er} visant à restaurer et à étendre le domaine ducal. Cette politique dut paraître très agressive aux seigneurs du sud de la Bretagne. Il ne faut pas oublier que les ducs de Bretagne de la maison de Dreux s'étaient installés de manière peu orthodoxe dans le pays de Retz, spoliant de jeunes orphelines ; qu'ils s'étaient constitué de plus un important domaine foncier autour du château de Suscinio aux dépens des lignages aristocratiques de Muzillac, de Malestroit et de La Roche-Bernard¹⁷ ; qu'ils avaient de surcroît profité des dissensions entre le vicomte de Rohan et le lignage de Lanvaux¹⁸ pour s'emparer d'importants fiefs et châteaux des Lanvaux dans le Vannetais. Il ne faut pas oublier non plus qu'ils entreprirent à l'époque la construction des châteaux ducaux de

¹⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 176, n° 12, parchemin, latin.

¹⁶ Sur les démêlés entre Hervé de Léon et le duc de Bretagne, voir *Histoire de saint Louis de Jean, sire de Joinville*, éd. N. DE WAILLY, Paris, 1874, p. 84, 117 et 134 ; A. de La Borderie, *Histoire de la Bretagne, op. cit.*, t. III, p. 343, note 4 ; KERNEVEZ, Patrick et MORVAN, Frédéric, «Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363)», dans *B.S.A.F.*, t. CXXXI, 2002.

¹⁷ En novembre 1252, un acte de Jean I^{er}, duc de Bretagne, rappela la fondation de l'abbaye de Prières construite par lui dans la paroisse de Billiers, évêché de Vannes, près de Suscinio, en lui assignant pour dotation des possessions acquises aux dépens des chevaliers Pierre de Musillac, Eudes de Malestroit, Josselin de Penmur, Guillaume de Bignan, et Guillaume de La Roche (sans doute de La Roche-Bernard) (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 78, vidimus de 1406 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, N 49. MAÏTRE, Léon, *Mandement des ducs de 1237 à 1341, op. cit.*, p. 17).

¹⁸ Sur les problèmes entre les vicomtes de Rohan et les Lanvaux, voir Bib. mun. de Nantes, fonds Bizeul, n° 1701 ; Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 862-863 ; ROSENZWEIG, Louis, *Cartulaire général du Morbihan*, Vannes, 1893, n° 259.

Nantes et de Gâvre. Ce dernier château dominait les fiefs de Blain et de Pontchâteau, menaçant l'autorité directe d'Olivier de Clisson. Enfin, il faut rappeler que Pierre I^{er}, à une date inconnue, avait repris les riches rentes sur Guérande qui avaient été données par le roi de France, Philippe Auguste, au grand-père d'Olivier de Clisson, Eudes de Pontchâteau.

Olivier de Clisson fit, semble-t-il, assez rapidement comme le montre un acte de 1254, la paix avec le duc de Bretagne, d'autant plus qu'il n'avait pas reçu l'appui de ses frères. À travers cet acte publié par Dom Morice, Olivier de Clisson perdit beaucoup. Tout d'abord, Eudes du Pont et Guillaume de Fresnay restèrent les hommes liges du duc c'est-à-dire les vassaux directs du duc de Bretagne. Ensuite, Olivier de Clisson dut renoncer complètement à ses droits sur Gâvre. De plus, il devait recevoir, sans doute en argent, la valeur des terres qu'il avait dans les seigneuries de Blain et de Plessé contre l'abandon définitif de ces terres. Enfin, il semble aussi qu'il ait perdu Pontchâteau puisque le duc de Bretagne paraît avoir voulu échanger avec Eudes et Guillaume leurs droits sur cette terre contre des rentes sur Gâvre¹⁹.

Le recours au roi de France.

Pour se défendre contre les empiétements de l'autorité ducale, Olivier de Clisson fit comme Hervé de Léon, il en appela au roi de France et à sa justice. Il trouva alors comme allié un grand seigneur, Alain d'Avaugour, seigneur de Mayenne et de Dinan, héritier des comtes de Rennes et rival des ducs de Bretagne de la maison de Dreux. Alain d'Avaugour fut donc appelé à témoigner en faveur d'Olivier de Clisson devant le Parlement de Paris²⁰. Dans les années 1260-1262, le Parlement du roi de France statua souvent sur les différentes affaires qui opposaient le duc de Bretagne à ses grands vassaux du sud du duché : affaire de Léon²¹, affaire de Retz-Macheoul, et bien sûr affaire de Clisson. Le Parlement chercha à établir des compromis et donc à apaiser les esprits. Il ordonna de restituer les fiefs saisis par Jean I^{er} de Bretagne à leurs anciens détenteurs contre d'impression-

¹⁹ Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 958-959.

²⁰ *Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi*, publiés par le comte Beugnot, t. I : 1254-1273, Paris, 1889, p. 479-480 ; Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 976 ; ANGOT, A., *Généalogies féodales mayennaises du XI^e au XIII^e siècle*, Laval, 1942, p. 619. Voir aussi MORVAN, Frédéric, «La maison de Penthièvre (1212-1334), rivale des ducs de Bretagne», dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXI, 2003, p. 31-32.

²¹ Lettres d'Hervé de Léon de septembre 1260 (Bib. mun. de Nantes, fonds Bizeul, 1691, n° 3 ; B.N.F., fonds français 22325, «titres de Blain», p. 871 ; Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 979-980 ; voir l'article à paraître de KERNEVEZ, Patrick et MORVAN, Frédéric, «Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363)», *op. cit.*, p. 290-291.

nantes amendes. Hervé de Léon dut payer 10 000 livres. Olivier de Clisson dut verser 4 000 livres pour obtenir son château de Clisson²². En fait, ce ne fut pas Olivier de Clisson qui put le récupérer mais son fils aîné, Olivier de Clisson, alors très jeune puisqu'il est cité comme écuyer. Olivier de Clisson, dit le Vieux, dut se soumettre au duc de Bretagne, lui promettre de ne plus guerroyer contre lui, ni plaider contre lui devant nulle cour. Il devait aussi renoncer à ne rien réclamer au duc de Bretagne des héritages de ses père et mère, puisque son fils venait de prêter hommage au duc de Bretagne et devenait ainsi seigneur de Clisson. Olivier le Vieux reçut alors en viager les revenus de la terre de Clisson. Enfin, ni lui, ni ses héritiers ne pouvaient demander des dédommagements au duc de Bretagne pour son «chastel abbatu», ni pour les revenus qui avaient été levés par les officiers ducaux. Il ne pouvait que récupérer la maison de La Verrerie, sans doute un manoir, que le duc de Bretagne devait abandonner²³. Eudes du Pont et Guillaume de Fresnay restaient en possession de leurs biens²⁴. Le seigneur de Clisson avait perdu le contrôle sur ses frères et sur leurs fiefs. En conséquence, en 1294, Eudes II du Pont, fils d'Eudes, n'était pas vassal du seigneur de Clisson, et devait en commun au duc de Bretagne avec le seigneur de Clisson, son cousin, deux chevaliers d'ost pour la terre du Pontchâteau²⁵.

Après les événements du début des années 1260, les relations du nouveau seigneur de Clisson, Olivier dit le jeune, avec le duc de Bretagne, mais aussi avec ses voisins et parents, entrèrent dans une phase de normalisation. Par exemple, il conclut un accord à Nantes, en 1265, avec son oncle, Eudes du Pont, sur des droits dans la forêt du Pont²⁶. En 1275, il adhéra à la décision du duc Jean I^{er} de Bretagne d'échanger le droit de bail

²² Acte de 1262 (Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 987).

²³ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 165, n° 1, parchemin, scellé par Jean I^{er}, par Olivier de Clisson, chevalier, par Olivier de Clisson, écuyer, parchemin, en français, nombreuses tâches ; Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 980-981.

²⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 165, n° 1.

²⁵ Le seigneur de Clisson en devait encore deux autres pour la terre d'Héric (voir aussi MORVAN, Frédéric, «Le Livre des Ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII^e siècle», dans KERHERVÉ, Jean, *Noblesses de Bretagne du Moyen Age à nos jours*, Actes de la journée d'études tenue à Guingamp le 22 novembre 1997, Rennes, 1999, p. 74.

²⁶ Ainsi l'acte de 1265 montre qu'Olivier, seigneur de Clisson, valet, et Éon, seigneur du Pont, chevalier, s'accordèrent grâce à Geoffroy de Châteaubriant et Guillaume de Lohéac, chevaliers, sur la forêt du Pont. Olivier de Clisson réclamait alors à Eudes du Pont les hommes de la partie d'Eudes dans cette forêt. Les seigneurs de Lohéac et de Châteaubriant devaient faire une enquête sur les usages des hommes du seigneur de Clisson dans la forêt du Pont. Si les deux chevaliers n'arrivaient pas à s'entendre sur les conclusions de l'enquête, elle devait passer alors entre les mains du comte de Bretagne. D'autres problèmes furent évoqués comme le roncín d'un certain Dante, la prise d'un homme d'Eudes du Pont et l'hommage du voyer du Pont (Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 998).

en droit de rachat. Ainsi, en cas de décès du seigneur de Clisson, son successeur ne devait plus au duc de Bretagne qu'une année de revenus de toutes les terres bretonnes de la maison de Clisson²⁷. De même, en 1293, le seigneur de Clisson déclara au duc pour lui et sa descendance une demi-année de ligeance pour les terres et rentes qu'il tenait du duc dans les châtelainies de Châteauceaux et trois mois et trois jours de garde pour les fiefs confiés par le duc dans la châtelainie angevine de Montfaucon-en-Moine²⁸. Là encore, les seigneurs de Clisson acceptaient de remplir avec exactitude leurs devoirs vassaliques pour leurs terres hors de Bretagne.

Malgré tout, la crise du milieu du XIII^e siècle qui avait opposé le duc de Bretagne et le seigneur de Clisson amena une fracture. Comme d'autres grands seigneurs bretons, les seigneurs de Clisson s'étaient tournés vers le roi de France et menèrent une politique d'acquisitions de fiefs dans le royaume de France leur permettant d'échapper à l'emprise des ducs de Bretagne.

Les riches mariages des seigneurs de Clisson : de la Bretagne au royaume de France.

Ces acquisitions des seigneurs de Clisson se firent essentiellement par de riches mariages qui nécessitaient bien sûr l'autorisation du roi de France, mais aussi de la part du candidat, l'apport d'un important patrimoine. Il fallait en effet constituer en faveur de la future épouse un douaire à la mesure de la fortune qu'elle apportait dans la corbeille de mariage. Ces mariages se faisaient aussi grâce à l'appui d'un réseau de parenté car dans l'aristocratie médiévale, un mariage représentait une alliance politique. Les seigneurs de Clisson étaient dès le milieu du XIII^e siècle assez riches pour se permettre ces alliances. La situation de leur fief de Clisson était suffisamment importante sur les frontières pour intéresser le roi de France et pour que celui-ci décidât de les appuyer pour en faire des seigneurs parmi les plus importants du nord-ouest du royaume.

Paradoxalement²⁹ le premier mariage important du seigneur de Clisson est incertain. Selon Fernand Bougraud, Olivier II, dit le Jeune, épousa Aénor des Roches³⁰, peut-être une parente d'un des plus puissants sei-

²⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 151 ; Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1037-1038.

²⁸ LA BORDERIE, Arthur de, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII^e-XIV^e)*, Rennes, 1902, p. 60-61. Il faut rappeler que les châtelainies de Châteauceaux et de Montfaucon avaient été données par le roi de France, Louis VIII, à Pierre Mauclerc en remerciement de son aide lors du conflit franco-anglais de 1214.

²⁹ Voir arbre généalogique n° 1.

³⁰ BOUGRAUD, F., *op. cit.*, p. 114.

gneurs du royaume au début du XIII^e siècle, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine, seigneur de Sablé, dont seront issus les seigneurs de Craon³¹. Par ce mariage, les seigneurs de Clisson auraient été apparentés très tôt aux seigneurs de Craon, anciens adversaires des ducs de Bretagne³². Cette alliance des Clisson avec un lignage en pleine ascension, adversaire des ducs de Bretagne de la maison de Dreux, ne s'arrêta pas là puisque Isabelle de Craon, fille de Maurice V, épousa Olivier III de Clisson. Cet Olivier III était alors le fils et l'héritier d'une très riche héritière normande, Jeanne Bertran, dame de Tuit, fille aînée de Guillaume Bertran, seigneur de Tuit et de Thury (aujourd'hui Thury-Harcourt)³³. Enfin, le fils d'Olivier III et d'Isabelle, Olivier IV, fit deux somptueux mariages : tout d'abord avec Blanche de Bouville, fille cadette et héritière en commun avec sa sœur, Jeanne, du seigneur de Milly dans le Gâtinais ; puis avec Jeanne de Belleville, fille unique et donc héritière de Maurice de Belleville, un des plus importants seigneurs poitevins.

Les apports des dames de Clisson à la fortune des seigneurs de Clisson peuvent être évalués par le contrat de mariage, daté de mai 1320, d'Olivier de Clisson avec Blanche de Bouville³⁴, mais aussi par l'enquête menée par les officiers royaux en vue d'évaluer les restitutions qui devaient être faites par Charles V à Olivier de Clisson, le futur connétable de France, selon les accords du traité de Calais (1360)³⁵. Ces documents révèlent que la dame de Tuit apporta aux seigneurs de Clisson l'un des plus beaux fiefs de Normandie. Il s'agissait de la moitié de la baronnie de Thury avec le manoir de Tuit, mais aussi la forêt de Cinglelas dans la

³¹ Voir arbre généalogique n° 2.

³² Ils s'étaient opposés les armes à la main, en 1222, à Pierre I^{er}, duc de Bretagne.

³³ Guillaume Bertran était le fils cadet de Robert Bertran, seigneur de Bricquebec et de Honfleur, et de Jeanne de la Roche-Tesson, dame de Tuit (BOUGRAUD, F., *op. cit.*, p. 114).

³⁴ B.N.F., P.O., 1416, Melun, n° 140 ; Arch. nat., JJ 60, fol. 55-55 v°, n° 82 ; Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1291-1293 ; *Registres du Trésor des Chartes*, t. II : *Règnes des fils de Philippe le Bel*. Première partie : *règnes de Louis X le Hutin et de Philippe V le Long*. *Inventaire analytique* par J. GUÉROUT, sous la direction de R. FAWTIER, Paris, 1966, n° 3452, p. 717.

³⁵ Une série d'actes restitua à Olivier de Clisson ses biens. Dès le 27 septembre 1360, le dauphin, duc de Normandie, avait rendu à Olivier de Clisson, le futur connétable de France, la moitié de la baronnie de Thury et la terre de Tuit (*Chroniques de Jean Froissart*, publiées par Siméon LUCE, Paris, 1876, t. VI, p. LXXVII). Pour plus de détails, voir pour les biens normands : Bib. mun. de Nantes, fonds Bizeul, n° 1689, original scellé, avec lettres d'attache des gens des comptes ; B.N.F., fonds français 22325, «titres de Blain», p. 814 ; Arch. nat., JJ 87, fol. 161, n° 274 ; *Registres de Charles, dauphin et duc de Normandie, lieutenant du roi ou régent (1357-1360)*. Inventaire analytique manuscrit par Suzanne CLÉMENCET, 1957, p. 57. Voir pour les biens poitevins et angevins d'Olivier de Clisson : Bib. mun. de Nantes, fonds Bizeul, 1696, parchemin, 40 cm x 40 cm, avec un grand sceau de cire verte sur lacs de soie verte, rouge, ocre de 8 cm de diamètre ; Arch. nat., JJ 89, fol. 335 v°, n° 698 ; *Registres de Charles, dauphin et duc de Normandie, lieutenant du roi ou régent et de Jean II le Bon (1356-1361)*. *Inventaire analytique ms.* par Suzanne CLÉMENCET, 1959.

vicomté de Falaise³⁶. Toutefois, ce fut surtout Jeanne de Belleville qui amena l'ensemble foncier le plus conséquent évalué en 1360 par les officiers du roi de France à 30 000 livres de rente par an. Jeanne de Bouville détenait entre autres les domaines, villes et forteresses de Belleville, La Garnache, Beauvoir-sur-Mer, Montaigu, Palluau, Châteaumur, Vendrennes, Les Deffens, Le Fief-l'Évêque, La Chapelle-Themer, La Lande, les terres de Thouarçais, Lampant, l'île d'Yeu et la terre de Lagort (près de La Rochelle), celle de La Tronnière, mais aussi l'île de Noirmoutiers et la moitié de l'île de Bouin³⁷.

Ces deux mariages permirent aussi aux seigneurs de Clisson d'intégrer un des réseaux familiaux les plus importants du royaume de France, présent bien sûr à la cour de France, y constituant un milieu de seigneurs considérables bien que somme toute de puissance politique moyenne par rapport aux grands feudataires du royaume qu'étaient les ducs de Bourgogne, les ducs de Bretagne ou les comtes de Valois et d'Anjou. Néanmoins, c'était dans ce milieu que depuis Philippe Auguste, les rois de France recrutaient leurs principaux officiers. Ainsi, les seigneurs de Clisson, par leur mariage, intégrèrent la descendance d'Aénor de Saint-Valéry, veuve du seigneur de Sully puis du comte de Dreux (frère aîné de Pierre Mauclerc). La descendance de cette dame composée des lignages de Dreux, de Sully, de Melun, et entourée de leurs alliés, les Craon, les Harcourt, les Avaugour, les Bertran et les Roucy, peupla la cour royale et obtint d'importantes fonctions de Philippe Auguste à Charles VII (soit sur une période de près de trois siècles). Ainsi Henri IV de Sully fut le favori de Philippe V le Long tandis que son cousin, le vicomte de Melun, fut celui de Jean II le Bon. La faveur royale permit à cette famille très élargie d'obtenir une certaine puissance territoriale qui n'égalait toutefois pas celle des grands feudataires du royaume comme le duc de Bretagne, leur cousin. Cette descendance d'Aénor de Saint-Valéry réussit aussi avec le soutien royal à s'implanter dans tout le nord-ouest du royaume de France.

³⁶ Deux actes permettent de mieux cerner les domaines des Clisson en Normandie. Le 22 août 1344, Philippe VI de Valois, roi de France, donna à Thibaud, seigneur de Matefelon, les biens normands confisqués à Olivier de Clisson pour crime de lèse-majesté, soit le manoir de Tuit et la forêt de Cinglais (B.N.F., ms. français 22338, p. 160-162). Le 22 janvier 1367, à Paris, le roi de France, Charles V, restitua à Olivier de Clisson le produit des aides dans quatre villages de la vicomté de Falaise, Boulon, Mutrécy, Saint-Laurent de Condol (Calvados, canton de Bretteville-sur-Laize) et Saint-Aignan-de-Cramesnil (Calvados, canton de Bourguéhus) lui appartenant, endommagés par la guerre. Olivier de Clisson n'eut pas à payer les aides (DELISLE, Léopold, *Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380), recueillis dans les collections de la B.N.F., publiés ou analysés*, Paris, 1874, p. 215, n° 428 ; B.N.F., P.O., 789, acte n° 2).

³⁷ DELACHENAL, René, *Histoire de Charles V*, t. IV (1368-1377), Paris, 1928, p. 36, note 1. R. Delachenal relate dans le détail les péripéties de ces restitutions dans les pages 34 à 44.

L'intégration des seigneurs de Clisson à ce groupe se fit donc par le mariage de Guillaume de Clisson avec Jeanne Bertran, dame de Tuit, proche parente d'un maréchal de France, mais aussi des Harcourt qui accédèrent aux plus hauts postes sous Philippe le Bel. En effet, l'oncle de Jeanne était Robert Bertran, élevé au rang de maréchal de France par le roi Charles IV le Bel, tandis que son cousin, Jean II d'Harcourt, fut le premier amiral de France de Philippe le Bel, et que Guillaume d'Harcourt fut grand queux de France de Philippe IV le Bel à Charles IV le Bel. Cette intégration fut confirmée par le mariage d'Olivier de Clisson avec Isabelle de Craon dont le lignage était très lié à celui de Dreux³⁸. En effet, l'oncle d'Isabelle, Amaury I^{er} de Craon, avait épousé Isabelle de Dreux tandis qu'Amaury IV épousa lui-même l'héritière du comté de Dreux. Cette intégration des seigneurs de Clisson dans ce groupe que l'on peut qualifier de «clan» fut définitive lorsqu'Olivier de Clisson épousa en 1320, alors qu'il était sous la tutelle de son oncle Amaury de Craon, Blanche de Bouville qui était la fille de Jean de Bouville, un parent d'un des conseillers de Philippe le Bel, et de Marguerite de Beaumez, cousine germaine d'Henri IV de Sully, alors le favori du roi de France. Marguerite devenue veuve s'était remariée au sein du clan car elle avait épousé le comte de Roucy, lui-même veuf de Jeanne de Dreux. La sœur du comte de Roucy était de plus l'épouse d'Amaury de Craon³⁹. Ce mariage d'Olivier de Clisson avec Blanche de Bouville fut pris très au sérieux par la famille puisque le contrat de mariage fut approuvé par le roi de France en personne et garanti par les plus influents membres de cette famille : le comte et la comtesse de Roucy bien sûr, Guillaume de Melun, archevêque de Sens, Henri IV de Sully, Péronnelle de Sully, sa sœur, comtesse de Dreux, le vicomte de Melun, Hugues de Châtillon, fils du comte de Porcien et d'une Dreux, Robert de Dreux, Philippe et Jean de Melun, tous qualifiés dans l'acte de parents et de cousins de Blanche de Bouville⁴⁰.

Par ce mariage, le nouveau marié avait ses entrées à la cour royale. Ainsi, Olivier partit avec son beau-père, le comte de Roucy, en 1320, à la suite de Philippe de Valois, cousin du roi de France, entraîner les bandes de Pastoureaux en Italie pour faire lever le siège de Gênes⁴¹. Olivier de Clisson était alors très jeune puisqu'il est cité seulement comme écuyer. Cette expédition de Philippe de Valois ne fut guère brillante car elle se termina par un repli, semble-t-il fort peu honorable⁴². On retrouve encore Olivier de Clisson au service de Philippe de Valois, comte du Mans, devenu l'héritier pré-

³⁸ Voir arbre généalogique n° 2.

³⁹ Voir arbre généalogique n° 3.

⁴⁰ B.N.F., P.O., 1916, Melun, n° 140 ; Arch. nat., J 380, n° 4 et 5 ; Arch. nat., JJ 60, fol. 55, n° 82 et n° 83.

⁴¹ *Chronographia regum Francorum (1270-1405)*, éd. H. MORANVILLE, Paris, 1891, t. I, p. 251-252.

⁴² VIARD, Jules, «Philippe de Valois avant son avènement», dans *B.E.C.*, t. XCI, 1930.

somptif du roi Charles IV. Encore écuyer, il est cité dans un compte des dépenses de ce prince comme membre de l'hôtel princier et pour cela il obtint des gages pour lui et cinq écuyers de sa compagnie⁴³. Ce compte couvrait la période allant du 31 mai 1324 au 7 novembre 1324, période pendant laquelle Philippe de Valois fut en Gascogne aux côtés de son père, Charles de Valois, qui menait, depuis juillet 1324, une expédition en Gascogne afin de procéder à la confiscation, une nouvelle fois, de la Guyenne anglaise⁴⁴. On peut en conclure qu'Olivier de Clisson était donc un proche de Philippe de Valois. L'auteur des *Grandes Chroniques de France* mentionne même que le roi de France l'avait fait chevalier et «moult l'avoit amé»⁴⁵.

La faveur royale, l'appui de sa famille et sa fortune permirent donc à Olivier de Clisson, devenu veuf, d'épouser en 1330 Jeanne de Belleville, la plus riche héritière du nord-ouest du royaume, veuve du seigneur de Châteaubriant et éconduite par Guy de Bretagne, seigneur de Penthièvre, frère cadet et héritier de Jean III, duc de Bretagne⁴⁶. Par ce mariage, Olivier mettait la main sur un important ensemble foncier dans le Poitou. Cette puissance lui permettait aussi d'obtenir la tutelle de grands seigneurs alors mineurs qui lui étaient la plupart du temps apparentés. En 1332, il fut ainsi le tuteur d'Eudes III, seigneur de La Roche-Bernard et de Lohéac, fils d'une de ses cousines du lignage de Craon⁴⁷. En 1333, il eut sous sa tutelle Amaury IV,

⁴³ B.N.F., nouv. acq. françaises 7413, fol. 120 ; B.N.F., ms. français 9501, fol. 96 ; *Catalogue des comptes royaux des règnes de Philippe VI et de Jean II, 1328-1364*, publié par Raymond CAZELLES, 1^{re} partie, Paris, 1984, p. 91.

⁴⁴ LOT, Ferdinand, *L'art militaire et les armées au Moyen Âge en Europe et dans le Proche Orient*, Paris, 1946, p. 274.

⁴⁵ *Les Grandes chroniques de France*, éd. P. PARIS, t. V, Paris, 1837, p. 429 ; *Les Grandes Chroniques de France*, op. cit., éd. Jules VIARD, Paris, 1934, t. IX, p. 242.

⁴⁶ Le 10 février 1330, à Avignon, à la demande de Guy de Bretagne, le pape Jean XXII nomma les évêques de Rennes et de Vannes pour faire une enquête sur le prétendu mariage qui aurait été contracté en 1328 par Jeanne de Belleville, veuve du seigneur de Châteaubriant, et Guy de Bretagne, seigneur de Penthièvre (MOLLAT, G., op. cit., p. j., n° II, p. 49-50. Voir aussi *Jean XXII (1316-1334). Lettres secrètes et curiales se rapportant à la France*, par A. COULON et S. CLÉMENCET). Si Jeanne n'arrivait pas à démentir les dires de Guy, Guy pouvait se remarier (MOLLAT, G., op. cit., p. 47). Un peu plus tard, le 30 avril 1330, Jeanne de Belleville, veuve de Geoffroy de Châteaubriant, demanda au Saint-Siège une dispense pour épouser Olivier de Clisson (MOLLAT, G., op. cit., p. 47 d'après *Registre du Vatican*, n° 95, *Lettres communes* 81. Voir *Jean XXII (1316-1334). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon ou du Vatican*, par MOLLAT, Guillaume, Paris, 1921-1947).

⁴⁷ Le 22 août 1332, à Saumur, Olivier, sire de Clisson, garde des terres de La Roche-Bernard et de Lohéac, et d'Éon III, seigneur desdits lieux, confirma les franchises fournies par le prieur de Montonac. Ce dernier s'était plaint que plusieurs de ses sujets avaient été indûment emprisonnés par les officiers de justice de La Roche bien que les sujets du prieuré furent exempts de la juridiction du seigneur de La Roche-Bernard. Olivier de Clisson déclara que ces faits ne porteront atteinte ni dans le présent, ni dans l'avenir, aux droits du prieur et de ses sujets auxquels il entendit ne rien changer. Olivier de Clisson scella l'acte (BERTHOU, Paul de, «Le Cartulaire de Notre-Dame de Montonac», dans *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, p. 117, n° LII, en français, selon un vidimus du 1^{er} septembre 1332).

seigneur de Craon et de Sablé⁴⁸. Enfin, en janvier 1338, il était devenu le tuteur de Girard Chabot, sire de Retz et de Machecoul, et en tant que tel favorisa le mariage de son pupille avec Philippe Bertran, l'une des filles de son ami et cousin Robert Bertran, seigneur de Bricquebec, maréchal de France⁴⁹.

La puissance d'Olivier de Clisson à la veille de la guerre de Succession de Bretagne était donc comparable à celle de son cousin, le sire d'Har-court, grand seigneur normand et poitevin. Olivier de Clisson avait en effet des terres et des intérêts en Bretagne, en Normandie, dans le Maine, en Anjou et dans le Poitou. Il avait même la confiance du duc de Bretagne, Jean III, puisqu'en mars 1341, celui-ci dans le codicille à son testament, indiqua qu'il lui donnait 300 livres de rente sur la prévôté de Nantes⁵⁰.

Une chute difficilement explicable

Toutefois, la chute d'Olivier de Clisson était proche. Il faut rechercher les origines de cette chute dans ses relations avec la cour de France. Pendant les premières années de la guerre de Cent Ans, le seigneur de Clisson peut être compté parmi les plus fidèles vassaux de Philippe VI de Valois. En 1337, il fut avec le connétable de France, Raoul d'Eu, autre grand seigneur normand et poitevin⁵¹, dans les guerres de Gascogne et de Languedoc⁵². L'année suivante, Olivier de Clisson, qui était devenu chevalier banneret, est cité, avec 7 chevaliers et 35 écuyers, parmi les chevaliers bannerets servant sous le roi de Bohême, lieutenant du roi en Gascogne⁵³. En 1340, il fut dans l'ost de Bouvines aux côtés de Jean de France, duc de Normandie, héritier du trône de France, et reçut 936 livres pour son service militaire⁵⁴. Même si

⁴⁸ En 1336, à Thouars, Olivier, sire de Clisson, tuteur de son cousin Amaury de Craon, donna quittance à Jean Vilaine et Clément Felison, commissaires de Jean de Châlon, chevalier et époux de Marguerite de Mello, mère de Amaury, pour 500 livres reçues par Amaury (B.N.F., ms. français 22338, p. 97 ; Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1381-1382).

⁴⁹ BOUGRAUD, F., *op. cit.*, p. 115.

⁵⁰ Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1413.

⁵¹ Qui avait épousé l'héritière du lignage de Mello et s'était donc retrouvé l'oncle d'Amaury de Craon.

⁵² Olivier de Clisson est cité dans le compte des dépenses de l'hôtel de Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, envoyé de Paris par le roi de France en Languedoc et en Gascogne comme son lieutenant et son capitaine du 13 mai au 2 novembre 1337 (B.N.F., nouv. acq. françaises 7413, fol. 179, copie).

⁵³ Cette information provient du compte de Barthélemy du Drach, trésorier des guerres du roi, nommé par Philippe VI de Valois, roi de France, au Bois de Vincennes, le 21 novembre 1338, en remplacement de Jean Le Mire et de François de L'Hôpital, cleric des arbalétriers. Ce compte mentionnait les recettes pour la guerre de Gascogne des années 1338, 1339, 1340 (B.N.F., nouv. acq. françaises 7413, fol. 251).

⁵⁴ B.N.F., nouv. acq. françaises 9240, fol. 200 r°.

Olivier de Clisson remplissait alors ses devoirs de vassal, il est évident qu'il était très proche des Valois devenus récemment rois de France.

Malgré tout, en 1343, tout s'écroula. Pour comprendre les causes de cette chute, il est nécessaire de se reporter à l'ouvrage de Raymond Cazelles qui analyse la situation politique sous le règne de Philippe VI de Valois, mais aussi l'atmosphère existant au sein de l'aristocratie normande dans la première moitié du XIV^e siècle⁵⁵. Il faut rappeler que l'accession au trône royal de Philippe VI de Valois se fit aux dépens des descendants de Philippe le Bel, c'est-à-dire Jeanne de Navarre, fille unique de Louis X le Hutin, et Édouard III, roi d'Angleterre, lui-aussi petit-fils de Philippe le Bel. Pour s'imposer, Philippe de Valois, devenu roi de France, reçut l'appui de ses beaux-frères, Jean III, duc de Bretagne, et Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger⁵⁶, et dans leur suite le soutien d'une partie de la noblesse bretonne et normande. Il pouvait aussi compter sur ses grands vassaux comme les Avaugour, seigneurs de Mayenne, et le seigneur de Craon et de Sablé. Enfin, il obtint le concours des anciens serviteurs des rois Philippe V le Long et Charles IV le Bel. Ainsi, Henri de Sully resta gouverneur de Navarre jusqu'à sa mort et Olivier de Clisson obtint, comme nous l'avons vu, un important commandement. Toutefois, la disgrâce de Robert d'Artois, semble-t-il due aux agissements de la reine, Jeanne de Bourgogne, du duc de Bourgogne et du comte de Flandre, amena la chute d'un bon nombre de serviteurs du roi de France dans les années 1340-1345. D'autre part, l'aristocratie des pays de l'Ouest, c'est-à-dire cette noblesse qui disposait des fiefs sur les façades atlantique et de la Manche, dont faisait partie Olivier de Clisson, fut alors confrontée, dès 1337, à un grave dilemme : soutenir Édouard III, roi d'Angleterre ou s'opposer à lui. En effet, quelques-uns des membres de cette aristocratie possédaient encore des biens en Angleterre, dont le cousin d'Olivier de Clisson, Amaury de Craon qui fut même sénéchal du roi d'Angleterre en Aquitaine de 1313 à 1322⁵⁷.

Cette difficile situation politique ne fit qu'exacerber les querelles familiales et les griefs accumulés depuis peu au sein du groupe familial auquel appartenait Olivier de Clisson. En effet, tout ce groupe qui, rappelez-le, avait été uni sous les règnes précédents, implosa dès le début du règne de Philippe VI de Valois. Le cousin d'Olivier de Clisson, le sire d'Harcourt, se disputa avec les Tancarville, autres grands seigneurs normands, au sujet de la main d'une riche héritière normande, Jeanne Bacon. Cette querelle se transmit à d'autres cousins d'Olivier de Clisson, les Melun et les Bertran, héritiers des Tancarville. Il fallut l'intervention

⁵⁵ CAZELLES, Raymond, *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe VI de Valois*, Paris, 1958.

⁵⁶ CAZELLES, R., *op. cit.*, p. 53.

⁵⁷ BROUSSILLON, A. Bertrand, *La maison de Craon*, p. 258.

personnelle du roi de France pour les séparer et éviter qu'une grande guerre privée n'embrase toute la Normandie⁵⁸. Il fallut encore une même intervention royale pour qu'Olivier de Clisson se calmât lors d'une autre affaire. En effet, devant le roi de France, Olivier s'emporta contre un certain Jean de La Tournelle, prévôt de Saint-Just en Picardie, et proféra des paroles «emportant trahison et offense à la majesté royale»⁵⁹. Le mécontentement d'Olivier de Clisson dut être considérable contre le roi de France qui lui refusa, comme à Geoffroy d'Harcourt, le recours au gage de bataille et alla, pour le calmer, jusqu'à le faire enfermer un moment. Cette affaire se déroulait en décembre 1341.

Ainsi, la colère d'une partie de l'aristocratie du pays de l'Ouest se manifesta de plus en plus envers le roi de France que certains considéraient comme particulièrement ingrat. En 1341, Philippe VI de Valois alla, pour eux, trop loin en choisissant comme duc de Bretagne son neveu, Charles de Blois, au détriment de Jean de Montfort, membre du même réseau familial qu'Olivier de Clisson, puisque Jean de Montfort était le fils de Yolande de Dreux et le cousin de Blanche de Bouville⁶⁰. Si Olivier de Clisson était alors capitaine de Vannes pour Charles de Blois, c'est en exerçant cette fonction qu'il sera fait prisonnier lors d'une sortie pour défendre la ville assiégée par le roi d'Angleterre ; son frère cadet, Amaury de Clisson, était quant à lui un fervent partisan de Jean de Montfort, soutenu par le roi d'Angleterre⁶¹. La position d'Olivier de Clisson dut devenir difficile au sein du camp blésiste lorsque son frère fut nommé, en février 1343, tuteur du fils de Jean de Montfort alors emprisonné à Paris. Amaury était devenu le chef du camp montfortiste. C'est lui qui conclut un accord, le 10 mars 1342, à Westminster, avec le roi d'Angleterre, Édouard III, lui livrant le

⁵⁸ CAZELLES, R., *op. cit.*, p. 146.

⁵⁹ CAZELLES, R., *op. cit.*, p. 146.

⁶⁰ Voir arbre généalogique n° 3.

⁶¹ En 1342, après avoir été capitaine du château de La Roche-Derrien (BOUCHART, Alain, *Les grandes chroniques de Bretagne*. Textes établis par M.-L. AUGER et G. JEANNEAU, sous la direction de B. GUÉNÉ, t. I, Paris, 1986, p. 38), il fut capitaine de Vannes et y commanda mille deux cents hommes (LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire de la Bretagne*, rééd., Mayenne, 1975, t. III, p. 469-470). Avec Hervé de Léon, il assura la défense de Vannes lors du siège mené par la comtesse de Montfort (LE BAUD, Pierre, *Histoire de Bretagne avec les Chroniques des maisons de Vitre et de Laval*, éd. d'Hozier, Paris, 1638, p. 286). Mais il perdit Vannes (LE BAUD, P., *op. cit.*, p. 287). Il réussit à se sauver. Peut-être encore avec Hervé de Léon, il assiégea Vannes qu'il reprit (LE BEL, Jean, *Chronique*, éd. Viard-Deprez, Société de l'Histoire de France, Paris, 1904-1905, chap. LXI, p. 1). En avril-mai 1343, il fut de nouveau à Vannes qui était assiégée par les troupes anglo-bretonnes commandées par le roi d'Angleterre en personne. Olivier fit une sortie pour repousser l'ennemi (ARGENTRÉ, Bertrand d', *L'histoire de Bretagne, des Roys, Ducs, Comtes et Princes d'icelle (...)*, Rennes, 1583, p. 288). Au cours de l'engagement, il fut fait prisonnier avec Hervé de Léon (LE BEL, J., *Chroniques*, *op. cit.*, chap. LXII, p. 21).

duché de Bretagne contre son soutien⁶². En juin, c'est encore Amaury de Clisson qui revint en Bretagne à la tête de 6 000 archers anglais⁶³, sauva la comtesse de Montfort assiégée à Hennebont, et partit combattre Louis d'Espagne, lieutenant de Charles de Blois⁶⁴.

La crise de 1343

Alors que ses points d'appui s'effritaient et pour remédier à une situation qui pouvait lui échapper, ce qui risquait d'entraîner la perte de la Bretagne et de la Normandie au profit du roi d'Angleterre, Philippe VI de Valois décida de frapper fort. Lors de la trêve de l'été 1343, le roi de France profita d'un tournoi organisé à Paris pour faire arrêter de nombreux seigneurs présents qui, pensait-il à tort ou à raison, l'avaient trahi, dont Olivier de Clisson. Pour le roi, la libération d'Olivier de Clisson de la «gêole» anglaise paraissait suspecte. Cette libération avait été trop rapide et peu coûteuse. Olivier fut simplement échangé contre le baron de Stafford⁶⁵. Le roi décida de faire exécuter Olivier de Clisson, le 2 août, sans jugement régulier, comme d'autres hommes de guerre bretons et normands. Le procès-verbal de l'exécution publié par Simon Luce⁶⁶ mentionne qu'il avait été emprisonné au Châtelet de Paris, qu'il y avait reconnu avoir trahi le roi de France, qu'il fut traîné du Châtelet aux halles, et là, qu'il eut la tête tranchée sur l'échafaud. Son corps fut pendu au plus haut étage du gibet de Paris. Sa tête fut envoyée à Nantes pour être mise au sommet de la porte de Sauvetout. Les biens d'Olivier de Clisson furent bien sûr confisqués et attribués à des fidèles du roi de France. C'est ainsi que le 22 août 1343, le chambellan du roi de France, Thibaut, sire de Mateflon, reçut de son maître les biens du seigneur de Clisson confisqués dans la baillie de Caen, c'est-à-dire le manoir de Tuit, la forêt de Cinglais et les mines de fer de Beaumont valant 100 livres de rente⁶⁷. En juin 1344, Jean

⁶² Le 10 mars 1342, les lettres patentes d'Édouard III, roi d'Angleterre, annoncèrent que, par accord entre lui et Amaury de Clisson, tuteur de Jean, fils de Jean, duc de Bretagne et comte de Montfort et de Richmond, toutes les *villae, burgi, castra, fortalitia et portus maris* du duché de Bretagne devaient être remises à Édouard III pendant la durée de la guerre en Bretagne. Le roi et Amaury de Clisson s'accordèrent aussi pour confier la garde de tous ces lieux à Walter de Mauny (PEYRONNET, Georges, «Les sources de l'histoire médiévale de la Bretagne en Angleterre», dans *Annales de Bretagne*, 1989, t. 96, n° 3, p. 306).

⁶³ Chiffre sans doute exagéré fourni par Jean Le Bel (*Chronique de Jean Le Bel*, *op. cit.*, t. I, p. 304-305).

⁶⁴ LE BAUD, P., *op. cit.*, p. 281.

⁶⁵ LE BAUD, P., *op. cit.*, p. 293.

⁶⁶ *Chroniques de Jean Froissart*, publiées par Siméon LUCE, t. III, Paris, 1873, p. IX, note 3 ; Arch. nat., X^{2A}, n° 4, fol. 186.

⁶⁷ Arch. nat., JJ 75, p. 141, fol. 72 ; B.N.F., ms. français 22338, p. 160-161 ; *Chroniques de Jean Froissart*, publiées par Siméon LUCE, t. III, *op. cit.*, p. IX, note 3.

de Derval, un proche de Charles de Blois qui avait vu ses fiefs occupés par les partisans de Jean de Montfort, obtint du roi de France 500 livres de rente ayant appartenu à Olivier de Clisson assises sur «les terres et les appartenances» de Goulaine et de l'Épine, au sud de Nantes⁶⁸. Enfin, en août de la même année, le roi fit don à Pierre Benoît, évêque de Léon, de 25 livres de rente annuelle assise sur la terre que possédait Olivier de Clisson dans la paroisse de Guérande⁶⁹.

Il est à remarquer aussi que les membres de l'entourage d'Olivier de Clisson furent poursuivis, non sans raison d'ailleurs. D'après un acte de justice, l'épouse d'Olivier, Jeanne, dame de Belleville et de Clisson, tenta en vain de le libérer. Elle semble avoir tenté de soudoyer un sergent du roi⁷⁰. D'après l'acte, elle fut condamnée le 26 août au bannissement et à la confiscation de ses biens pour conspiration et crime de lèse-majesté. Elle le fut avec Jean de Clisson, chevalier, fils de son époux (sans doute issu d'un premier mariage), Guillaume Bérard, écuyer et valet tranchant de Jeanne de Belleville, Guionnet de Fay, son châtelain à la Garnache, Guillaume Denart, ancien châtelain de Gavre, château que revendiquait les Clisson⁷¹. La dame de Clisson qui avait réussi à échapper à la justice expéditive de Philippe VI de Valois chercha à se venger. Elle vendit ses bijoux, arma des navires et pourchassa sans pitié les navires français dans le golfe de Gascogne pendant près d'un an⁷². À la différence de sa belle-sœur qui avait rejoint le parti de Jean de Montfort, Amaury de Clisson comprit la leçon et se rallia à la cause de Jeanne de Penthièvre dès l'annonce du comportement plus que douteux de Jean de Montfort à Paris. Il fut donc le premier, le 31 décembre 1344, à recevoir de Charles de Blois des lettres de rémission qui lui permirent d'obtenir sa grâce complète⁷³.

⁶⁸ Arch. nat., JJ 75, fol. 185, fol. 70 ; *Chroniques de Jean Froissart*, publiées par Siméon LUCE, t. III, *op. cit.*, p. IX, note 3.

⁶⁹ Arch. nat., JJ 75, p. 90 ; *Chroniques de Jean Froissart*, publiées par Siméon LUCE, t. III, *op. cit.*, p. IX, note 3.

⁷⁰ Le 12 mars 1343, il fut décidé que Pierre Nicolas, sergent du roi, détenu au Châtelet de Paris pour avoir avisé, à la demande de la dame de Belleville, le sire de Clisson d'une exécution et avoir gêné cette exécution, serait élargi dans Paris jusqu'à nouvel ordre. On devait examiner les aveux qu'il avait faits devant Robert Mulet et qui étaient entre les mains de maître Guillaume de Dol. Il fut seulement, pour l'instant, suspendu de son office. (Arch. nat., X^{2A} 4, n° 4097 G. Journal ; *Actes du Parlement de Paris. Parlement criminel. Règne de Philippe VI de Valois. Inventaire analytique des registres X^{2A} 2 à 5*, par Brigitte LABAT-POUSSIN, Monique LANGLOIS et Yvonne LANHERS, Paris, 1987, p. 177).

⁷¹ B.N.F., ms. français 22325, p. 164 ; Arch. nat., X^{2A} 4, n° 4107 v. D. ; *Actes du Parlement de Paris. Parlement criminel. Règne de Philippe VI de Valois, op. cit.*, p. 187

⁷² LOBINEAU, Guy-Alexis, *Histoire de Bretagne*, t. I, Paris, 1707, LX, chap. 52.

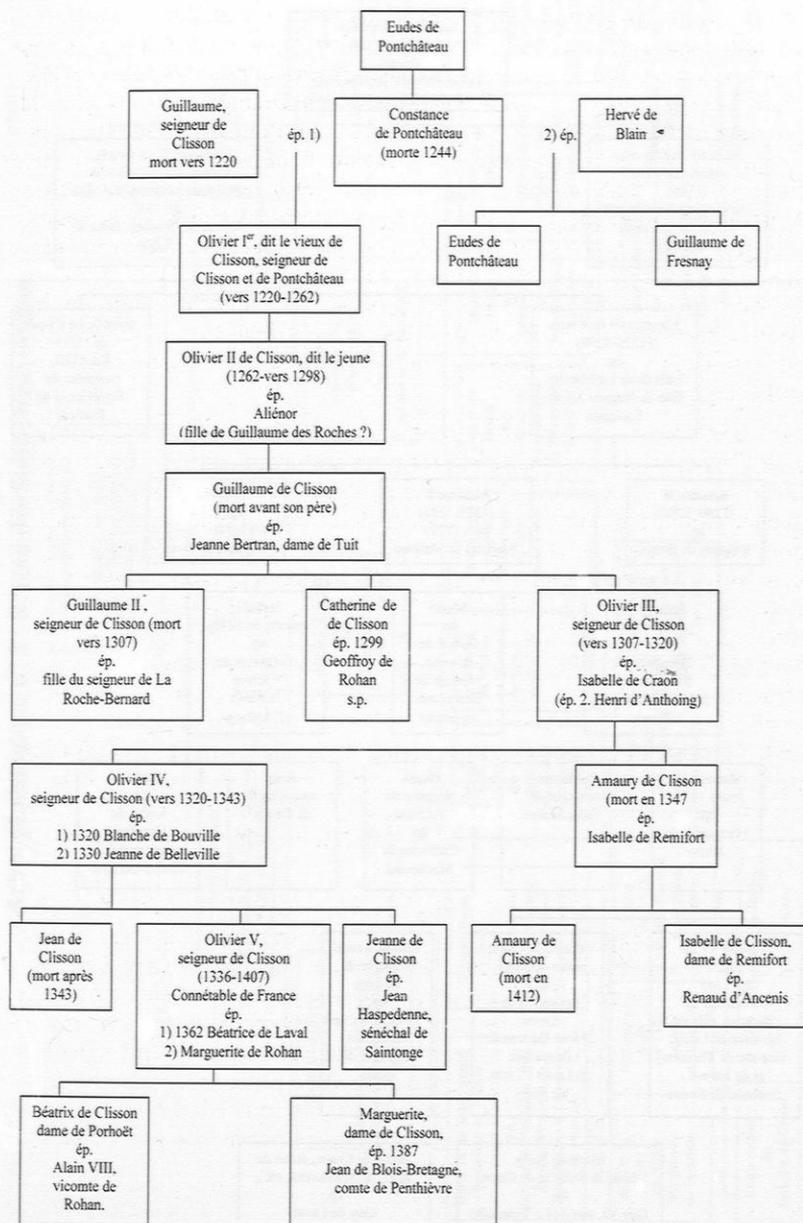
⁷³ Arch. nat., JJ, n° 148 ; LE BEL, J., *Chroniques, op. cit.*, chap. II, p. 299, note 2 ; LA BORDERIE, A. de, *Histoire de la Bretagne, op. cit.*, t. III, p. 494.

Ainsi, l'ascension des seigneurs de Clisson se fit, comme souvent dans les lignages de l'aristocratie combattante, par des mariages fort lucratifs en ce qui concernait les terres, mais aussi les alliances politiques. Comme d'autres grands seigneurs bretons, les seigneurs de Clisson se sont opposés, les armes à la main, à l'affermissement du pouvoir ducal en Bretagne. Mais le conflit était trop inégal. Le duc de Bretagne sut faire en sorte que l'aristocratie bretonne ne soit pas unie contre lui. Il sut aussi faire des compromis avec le roi de France, son cousin, dont la haute cour de justice était devenue une chambre de recours pour les seigneurs bretons dépouillés. Les seigneurs de Clisson firent comme d'autres, ils se tournèrent de plus en plus vers le roi de France, participant ainsi à la splendeur de la cour capétienne, accompagnant les princes de la maison royale lors de leurs expéditions lointaines et profitant des conflits entre le roi de France et les ducs de Bretagne (comme entre Jean II et Philippe le Bel ou entre Philippe V le Long et le duc Jean) afin d'accroître leur influence en Bretagne.

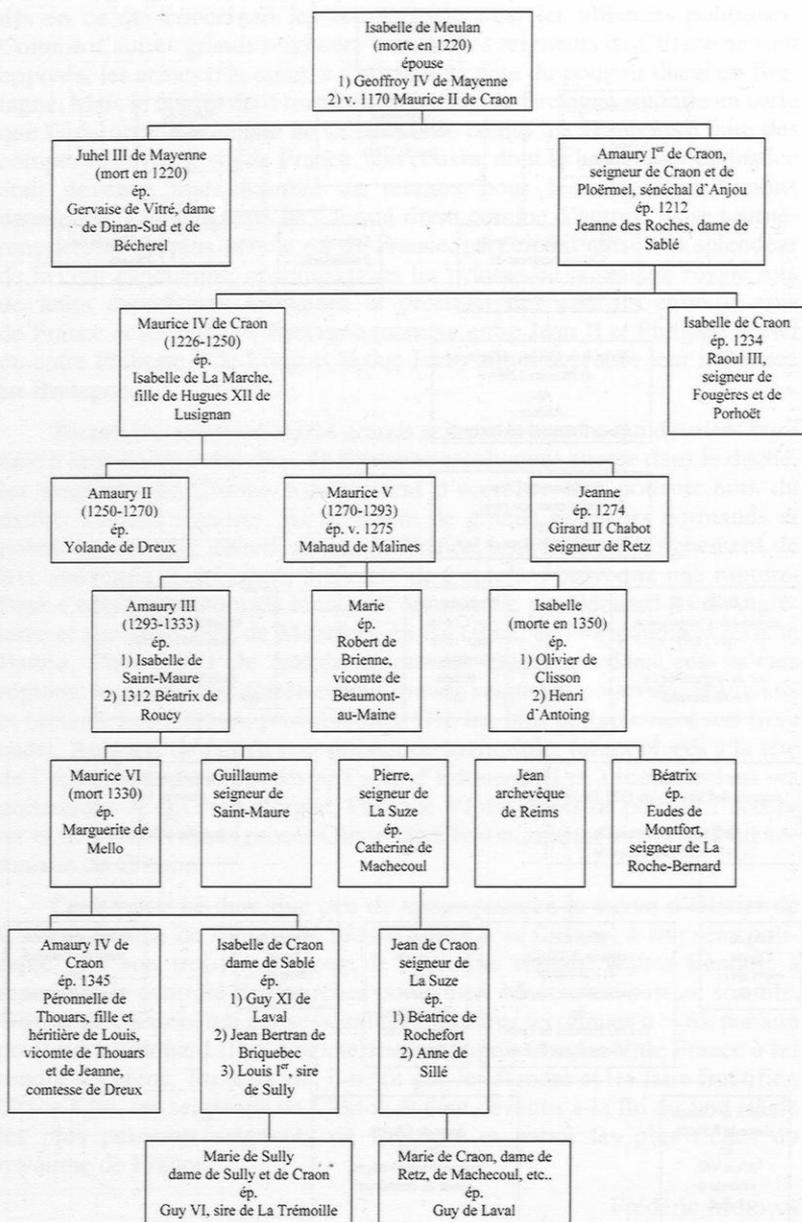
Toutefois, comme d'autres grands seigneurs bretons qui devaient faire face à la puissance des ducs de Bretagne résolument ancrée dans le duché, les seigneurs de Clisson s'occupèrent d'accroître leur pouvoir hors du duché. Comme d'autres, ils devinrent de grands seigneurs normands et poitevins, vassaux directs du roi de France, appréciant l'éloignement de leur souverain. Cependant, la guerre de Cent Ans provoqua une rupture. Pour s'opposer aux appels lancés à l'aristocratie par Édouard III d'Angleterre et son allié, Jean de Montfort, en Bretagne, en Normandie et dans le Poitou, Philippe VI de Valois accrut ses exigences dans ces mêmes régions, mécontentant fortement les grands seigneurs poitevins, normands et bretons. Les Clisson, probablement Olivier, plus certainement son frère cadet, Amaury, du fait de leur puissance territoriale, furent placés à la tête de l'opposition prête à recevoir l'aide d'Édouard III et à soutenir dans ses prétentions ce roi bien éloigné. Philippe VI de Valois ne pouvait l'accepter et fit décapiter sans procès Olivier de Clisson, ruinant ainsi l'ambitieuse maison de Clisson.

Cette ruine ne dura que peu de temps puisque la veuve d'Olivier de Clisson, Jeanne de Belleville, réussit, grâce à sa fortune, à son sens politique et à son troisième époux, le capitaine anglais Walter Bentley, à reprendre le contrôle des marches poitevines. Mais, c'est surtout son fils, Olivier de Clisson, qui par ses qualités militaires reconnues très tôt par son protecteur, Édouard III d'Angleterre, contraignit Charles V de France à lui rendre ses biens. Toute sa vie, il ne fit que les étendre et les faire fructifier. Grâce à lui, les seigneurs de Clisson étaient devenus à la fin du XIV^e siècle les plus puissants seigneurs de Bretagne et parmi les plus riches du royaume de France.

Arbre généalogique n° 1



Arbre généalogique n° 2 : Les Craon



RÉSUMÉ

L'importance des seigneurs de Clisson dans l'histoire de la Bretagne et dans celle du royaume de France ne date pas du connétable de Clisson, c'est-à-dire de la seconde moitié du XIV^e siècle. En fait, elle est beaucoup plus ancienne. En effet, le mariage, au début du XIII^e siècle, de Guillaume I^{er} de Clisson avec une riche héritière bretonne, Constance de Pontchâteau, permit aux Clisson, malgré quelques déboires, de prendre leurs envols. Pour faire face à l'hostilité des ducs de Bretagne qui s'y opposaient, les seigneurs de Clisson se tournèrent, comme d'autres grands seigneurs bretons, vers le roi de France. Bien leur en prit car non seulement, ils purent obtenir, au début du XIV^e siècle, la main d'autres riches héritières comme Blanche de Bouville ou Jeanne de Belleville, mais surtout ils purent intégrer la très puissante parenté Sully-Dreux dont le rôle auprès des rois de France était majeur. Le seigneur de Clisson était alors devenu un des plus puissants seigneurs du nord-ouest du royaume de France, possessionné non seulement en Bretagne, mais encore en Normandie, en Poitou et en Anjou. Pourtant, les liens étroits qu'entre tint, au début de la guerre de Cent Ans, le seigneur de Clisson avec le nouveau roi, Philippe VI de Valois, ne résistèrent pas à la querelle de 1341 pour la succession au trône de Bretagne. Le choix des Clisson déplut au roi de France et la disgrâce royale fut brutale. En 1343, le seigneur de Clisson était décapité. Ses biens et ceux de son épouse étaient confisqués au profit de la Couronne et d'amis du roi de France. Les Clisson n'étaient alors plus rien.